

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription pour votre (vos) enfant(s) ainsi que les informations administratives de la restauration scolaire, de l'OGEC et de l'APEL.

COUT DE SCOLARITE

- Contribution des familles :	22,00 € / mois par enfant
- Sorties et spectacles :	1,70 € / mois par enfant
- Gestion administrative :	0,90 € / mois par enfant

TOTAL *	24,60 € / mois par enfant
OPTION contribution de solidarité **	5,00 € / mois par enfant

RESTAURATION SCOLAIRE

La fréquence de présence de votre enfant est importante à prévoir pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire et du personnel.

Vous devez remplir le tableau ci-joint avec la fréquentation la plus ajustée pour votre (vos) enfant(s), même si votre enfant mange occasionnellement ou jamais à la cantine.

Ce tableau sert de base pour « ecoledirecte » et la facturation.

Tout changement de régime (régulier ou occasionnel) doit se faire par écrit auprès de la commission cantine à cantineremaudiere@gmail.com, 10 jours avant le changement et n'exclut pas une inscription sur « ecoledirecte ».

Pour toute information complémentaire au sujet de la restauration scolaire, nous vous invitons à nous contacter sur cette même adresse mail.

ECOLE DIRECTE

EcoleDirecte



Identifiant
Mot de passe

Retenir mon identifiant

CONNEXION

[Mot de passe oublié ?](#)



Le portail « ecoledirecte » sert :

- A inscrire votre (vos) enfant(s) à la cantine
- A éditer votre facture des rétributions scolaires
- A éditer votre facture de cantine

Votre identifiant reste le même que l'année dernière, cependant :

- ✓ pour ceux qui n'ont jamais utilisé le service : changer votre identifiant et votre mot de passe avant fin juin 2019.
- ✓ pour ceux qui ont perdu ou oublié le code : refaire une demande de code à cantineremaudiere@gmail.com avant fin juin 2019.

Attention, le service est fermé pendant les vacances scolaires estivales.

* Prélèvement sur 10 mois (octobre à juillet). A partir du 3^{ème} enfant scolarisé en même temps dans l'école, le montant des contributions des familles sera déduit de 50% pour celui-ci.

** Nous vous invitons à choisir cette option si vous ne pouvez pas participer aux sollicitations de l'OGEC et de l'APEL.

L'OGEC



Association de loi 1901 regroupant autour du chef d'établissement des parents d'élèves et des volontaires, tous bénévoles. L'OGEC assure la personnalité juridique et morale de l'établissement et est garant du bon fonctionnement par :

- La Gestion financière et comptable de l'établissement (contribution, sorties, école directe...)
- La Gestion du patrimoine et du mobilier (travaux, mise aux normes, petit bricolage, achat de fourniture)
- La Gestion sociale du personnel non enseignant (asem, cantine)

Pour votre information, les contributions des familles (et la contribution de solidarité) servent aux règlements :

- ✓ De l'entretien des bâtiments (peinture, petits travaux, etc...),
- ✓ Du personnel de surveillance, du personnel comptable,
- ✓ Des assurances, du service « ecoledirecte », des fournitures diverses,
- ✓ Des cotisations aux organismes diocésains et départementaux de l'Enseignement Catholique

L'APEL



L'**APEL** est une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement et activement à la vie et à l'animation de l'école Saint Michel dans plusieurs domaines ; chacun rattaché à une lettre de notre association :

Accueillir les nouveaux parents lors des rentrées scolaires et des portes ouvertes, animer la vie de l'école pour subventionner des projets pédagogiques (sorties scolaires, voyages,...) et du matériel pour le bon fonctionnement de l'équipe éducative.

Partager et organiser des moments de convivialité au travers d'événements annuels tels que le Marché de Noël, la Kermesse...

Ecouter chacun d'entre vous afin que tous nos enfants aillent à l'école de La Remaudière avec le sourire et qu'ils s'épanouissent.

Lier tous les acteurs de l'école (direction, OGEC, enseignants, parents,...) entre eux est également notre rôle pour que l'accompagnement de nos enfants se passe dans de bonnes conditions.

Comme vous l'avez compris, chacun des enfants bénéficie directement des services de l'**APEL**.

Votre adhésion permet de soutenir les actions des parents bénévoles et vous donne accès aux services d'aide à la scolarité et à l'éducation. (Une plate-forme téléphonique nationale, Apel Service ; un site, Apel.fr ; un abonnement au magazine « Famille et éducation »...)

Coût de l'adhésion : **la cotisation familiale** (18,75€)*****et la cotisation locale** (3,25€) soit **22€/an**.

***à verser à l'établissement de l'enfant le plus jeune scolarisé.